



**COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE**  
DIRECTION DU POLE RESSOURCES  
Service Affaires Juridiques et Financières

**ARRETE MUNICIPAL N°2023 – 033**  
**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR**  
**YOHANN HACHANI, CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

**Le Maire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-8,

Vu les résultats du scrutin du 15 mars 2020,

Vu les arrêtés municipaux n°2020-149, n°2021-128, n°2020-151, n°2020-152, n°2020-153, n°2020-154, n°2020-155, n°2020-157, n°2020-158, n°2020-332 donnant délégations d'adjoints à Madame Katia PECHARD, Monsieur Pierre BERGERET, Madame Claire SCHUTZ, Monsieur Eric GAUTIER, Madame Caroline ACQUAVIVA, Monsieur Jacques BLANCHIN, Madame Ghislaine BOUVIER, Madame Christine BOULAY, Monsieur Marc-Antoine MONTOYA, Monsieur Serge HUSSON,

Vu les arrêtés municipaux n°2020-160, n°2020-161, n°2020-239, n°2020-163, n°2020-164 donnant délégations de conseillers délégués à Monsieur Matthieu KALITA, Madame Isabelle CHARRIER, Monsieur Jean-Baptiste RIO, Monsieur Henri BOURGOGNON, Monsieur Pierrick JANNIN,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 27 mai 2020,

Vu la délibération n°2020-55 du 23 septembre 2020 relative à l'élection d'un nouvel adjoint,

Vu le procès-verbal de l'élection d'un nouvel adjoint en date du 23 septembre 2020,

Vu l'arrêté n°2020-333 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Yohann HACHANI, Conseiller municipal délégué,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Monsieur Yohann HACHANI, conseiller municipal délégué, domicilié 42 ter Avenue du 8 mai 1945 à Tassin la Demi-Lune, reçoit délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- Politique Séniors,
- Solidarité intergénérationnelle
- Vie animale

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20230131-AM-2023-033-AR  
Date de réception préfecture : 31/01/2023

1/2

**Article 2** : Monsieur Yohann HACHANI reçoit délégation pour la signature sous ma surveillance et ma responsabilité, de tous les documents liés à sa délégation.

**Article 3** : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2020-333 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Yohann HACHANI.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Tassin la Demi-Lune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des arrêtés du Maire de la Commune de Tassin la Demi-Lune,
- Publié sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune,
- Amplifié à Monsieur le Préfet du Rhône

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Certifie exécutoire par :

- La transmission en préfecture le : **31 JAN. 2023**
- La mise en ligne sur le site internet de la Collectivité le : **31 JAN. 2023**

Tassin la Demi-Lune, **31 JAN. 2023**

Le Maire,

Pascal CHARMOT

